Procès verbal tenant lieu de compte-rendu.
Délibérations rendues exécutoires et publiées le 28/08//2026-
Pv approuvé lors du conseil municipal du 02 octobre 2026

Ville de Locronan
Kêr Lokorn

CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Le vingt huit août de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Adjointe au Maire, Madame Jacqueline Le GAC, adjointe au Maire Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Marie PRÉ, adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Monsieur Laurent Le LAY, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Virginie GOARDON, Madame Edwige LEPOT

***Date de* convocation :**

21 août 2026

Procurations : Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie PRÉ ; Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Madame Monique HASCOËT

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BILLEBEAUD

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle –projet de restauration du groupe sculpté de la crucifixion. Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la région, du département.
- Décision modificative au budget
- Questions diverses

1-2026-2808-1-CHAPELLE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE –PROJET DE RESTAURATION DU GROUPE SCULPTE DE LA CRUCIFIXION –DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT

Les membres du Conseil Municipal sont informés que :

Le groupe de la Crucifixion, inscrit, présente un état dégradé, causé notamment par une infestation, surtout au niveau de la statue du Christ, dont le bras droit est même tombé, tandis que le reste de son corps menace lui aussi de se fragmenter.
Il s'avère nécessaire de procéder à la dépose des 3 statues du groupe, pour l'application de mesures à la fois préventives (vérification des assemblages et supports) et curatives (nettoyage, refixation éventuelle de la polychromie), notamment pour la statue du Christ, pour laquelle un traitement particulier est nécessaire : une anoxie est préconisée, tandis qu'un travail de stabilisation et de restitution du bras droit est nécessaire. Le rebouchage des galeries d'insectes peut être aussi envisagé.

Les travaux pressentis représentent un débours de 8728 € HT soit 10473.60 € TTC, devis retenu et proposé par l'atelier GOURGUENEZ, sis route de l'océan à la GRIGONNAIS 44170

Ces travaux sont éligibles à certaines aides. Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région, du département pour la restauration du mobilier protégé

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis proposé par l'atelier GOURGUENEZ pour 10 473 € TTC
Autorise Monsieur Le Maire à formuler les demandes d'autorisation de travaux
Autorise Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Autorisation de signature du devis (atelier GOURGUENEZ) et autorisation de formuler les demandes de subventions Etat, région, département pour la restauration du mobilier protégé	**15**	**0**	**0**

2–2026-2808-2-Décisions modificatives au budget

Au regard d'une part, de la décision qui précède, et d'autre part, de la nécessité d'amortir sur 15 ans des travaux sur pied de mâts ayant couté 213.76 €, ce dès 2026 : (opération d'ordre 14 € en dépenses et 14 € en recettes), et du souhait d'envisager un achat d'ordinateur, des onduleurs et des mises à jour informatiques, le tout d'un montant de 1900 € TTC auprès de SOS dépanne PC, pour l'école :
Monsieur Le Maire propose d'adopter les deux décisions modificatives suivantes qui n'impactent pas le montant global du budget :

14/08/2026 16:56 Page 1 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE

LOCRONAN - COMMUNE

DM n° 4	2026
INSEE	29134

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	14.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**14.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	14.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 28041582 : Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**14.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14.00 €
Total Général		**14.00 €**		**14.00 €**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

virement de credits investissements

LOCRONAN - COMMUNE

DM n° 5	2026
INSEE	29134

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21611 : Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**12 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-19 : Travaux Eglise	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**12 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	12 400.00 €	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**12 400.00 €**		**0.00 €**

l'avis des membres du Conseil est demandé pour adopter les décisions modificatives DM4 et DM5

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
Adopte les décisions modificatives 4 et 5 de ce jour

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Décisions modificatives 4 et 5	**15**	**0**	**0**

–2026-2808-3-AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire informe les élus qu'un usager de notre parking payant, Mr LOPEZ F , a acquitté son forfait de 7 € , à deux reprises suite à une manipulation malheureuse de l'horodateur . Il a adressé son relevé bancaire soulignant le double débit de 7 € le même jour, il demande que la commune puisse lui rembourser 7 €.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à rembourser 7 € à Mr LOPEZ F

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Remboursement de 7 € à mr LOPEZ F	***15***	***0***	***0***

–4-2026-2808-4-AFFAIRES DIVERSES- GRATUITÉ DU MUSÉE PENDANT LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Il est proposé qu'à l'occasion des journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre prochains, l'accès au Musée soit gratuit

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
Instaure la gratuité du Musée les 19 et 20 septembre prochains à l'occasion des journées européennes du Patrimoine

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Gratuité musée	**15**	**0**	**0**

Levée de la séance à 19h56

Très belle soirée à tous et bel été